



Société de transport  
de Sherbrooke

## **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

### **TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ**

**LE 17 JUIN 2015**

**À 17 H**

### **PROCÈS-VERBAL 15-06**

---

#### **Sont présents :**

M. Bruno Vachon	Président
Mme Danielle Berthold	Vice-présidente
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
M. Robert Y. Pouliot	Administrateur
M. David W. Price	Administrateur

Mme Chantal L'Espérance avait motivé son absence.

#### **Étaient aussi présents :**

Mme Huguette Dallaire	Directrice générale et secrétaire
M. Michel Cloutier	Directeur du service de l'exploitation et de la livraison du service client
M. Patrick Dobson	Directeur du service de l'entretien et de l'environnement client
Mme Suzanne Méthot	Directrice des finances et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

---

2. **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -**

**RÉSOLUTION 055-15**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

---

3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 MAI 2015 -**

**RÉSOLUTION 056-15**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 mai 2015.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 mai 2015 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

---

4. **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 MAI 2015 -**

Les suivis qui devaient être effectués ont tous été réalisés.

---

5. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -**

**RÉSOLUTION 057-15**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé avec l'ajout suivant aux Affaires nouvelles :

**Article 13** : Considération des soumissions reçues pour « Fourniture, installation, hébergement et entretien d'un système central – Appel d'offres STS-15-01 ».

- ADOPTÉ -

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**

### **Monsieur Raymond Duquette**

Monsieur Duquette fait la remarque qu'il y a parfois du temps d'attente de 45 à 60 minutes pour obtenir la réponse d'un répartiteur au service du transport adapté.

### **Madame Noëlla Bell**

Madame Bell demande un changement de débarcadère sur le site de la Fête du Lac des Nations de même que de l'aide additionnelle durant les travaux d'asphaltage à sa résidence.

---

## **6. COMPOSITION DES COMITÉS D'ÉVALUATION – APPELS D'OFFRES AVEC SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES SERVICES PROFESSIONNELS -**

### **RÉSOLUTION 058-15**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la politique d'achat de biens et services soit et est modifiée à l'annexe 1 (B) pour mettre à jour la liste des personnes pouvant agir comme membre des comités d'évaluation et que l'annexe ainsi modifiée soit et est conservée aux archives sous le no A04-02.

- ADOPTÉ -

---

## **7. MODIFICATION AU PLAN DE TRANSPORT – MODIFICATION DE TRACÉS DES LIGNES 17 ET 18 AUX HEURES DE POINTE ET AJUSTEMENT DES HORAIRES DES LIGNES 4, 14, 17 ET 18 – 17 AOÛT 2015 -**

### **RÉSOLUTION 059-15**

**ATTENDU QUE** suite à une étude réalisée en 2013, il a été conclu de la pertinence et de la faisabilité d'élargir la desserte des lignes 17 et 18 dans l'arrondissement Rock Forest – St-Élie – Deauville afin de répondre aux besoins de la clientèle;

**ATTENDU QUE** les modifications apportées permettent d'augmenter de 9 % le nombre de résidents desservis sur ces lignes;

**ATTENDU QUE** la révision des lignes 17 et 18 doit se faire à ressources constantes;

**ATTENDU QUE** les modifications de parcours des lignes 17 et 18 entraînent des modifications aux horaires des lignes 4, 14, 17 et 18;

**ATTENDU QU'**une étude préliminaire propose une révision globale du temps de parcours sur l'ensemble du réseau à être mis en service en août 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les parcours des lignes 17 et 18, en pointe a.m. (7 h à 9 h) et en pointe p.m. (15 h 30 à 17 h 30), soient et sont modifiés comme suit :

Ligne 17	Via Gaspé, Gibraltar et Viau (au lieu de Gaspé)
Ligne 17	Via Fortier, Cabano, Charlemagne et Bertrand-Fabi (au lieu de Cabano et Coombs)
Ligne 18	Via Magloire, Marini et Mi-Vallon (au lieu de Michel-Ange et Monet)
Ligne 18	Via Sainte-Bernadette, Martin et Grégoire (au lieu de Sainte-Bernadette)

Que les parcours et horaires, sur les lignes 4, 14, 17 et 18 soient et sont modifiés tels qu'apparaissant au Guide du réseau pour le service débutant le 17 août 2015 et sur le site internet de la STS ([www.sts.qc.ca](http://www.sts.qc.ca)) à compter du 27 juillet 2015.

Le tout entrera en vigueur conformément à la loi et sera conservé aux archives sous le no A06-14.

- ADOPTÉ -

8. **COLLOQUE SUR LE TRANSPORT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE – 16, 17 ET 18 SEPTEMBRE 2015 – LÉVIS -**

**RÉSOLUTION 060-15**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les membres désignés par le conseil d'administration soient et sont autorisés à participer au Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite et que la Société de transport de Sherbrooke assume les frais inhérents à leur participation.

- ADOPTÉ -

9. **RAPPORT FINANCIER AU 31 MARS 2015 -**

**RÉSOLUTION 061-15**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport financier au 31 mars 2015 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

---

10. **MODIFICATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'APPEL D'OFFRES « SERVICES PROFESSIONNELS EN RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS » - STS-15-04 -**

**RÉSOLUTION 062-15**

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Sherbrooke (STS) souhaite procéder à un appel d'offres pour des services professionnels en relations publiques et communication;

**ATTENDU QUE** les critères d'évaluation des offres et que l'échelle d'évaluation qualitative des critères doivent permettre au comité d'évaluation de retenir la proposition représentant la meilleure capacité à réaliser le mandat;

**ATTENDU QUE** la politique d'achat de biens et services de la STS, à l'annexe I (A) aux articles 3B et 5, prévoit les critères de pondération préétablis et qu'il y a lieu, afin de s'assurer d'obtenir la meilleure offre, d'utiliser des critères différents;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

De retenir pour l'appel d'offres STS-15-04 intitulée « Service professionnels en relations publiques et communications », les critères d'évaluation suivants :

<i>Expérience du fournisseur</i> Évaluation de l'expérience du fournisseur dans le domaine des services professionnels en relations publiques et communications.	20 points
<i>Expérience et pertinence du chargé de projet</i> Évaluation de la pertinence de l'expérience du chargé de projet ainsi que le niveau de contribution qu'il apportera à la réalisation du mandat.	30 points
<i>Expérience et pertinence de l'équipe proposée</i> Évaluation de la pertinence de la contribution et de l'expérience de l'équipe de soutien proposée en support au chargé de projet.	20 points

<i>Compréhension du mandat</i> Évaluation de la compréhension du mandat à réaliser et de la qualité de l'organisation proposée. Ce critère exige l'obtention d'un minimum de 70 % des points.	30 points
<i>Entrevue</i> Évaluation de la présentation orale du fournisseur sur un sujet qui lui sera fourni.	15 points
TOTAL	100 points

De modifier l'échelle d'évaluation qualitative des critères de l'appel d'offres STS-15-04 par la suivante :

Note obtenue	Évaluation	Description de l'évaluation
91 % à 100 %	« excellent »	Qui dépasse substantiellement, sur tous les aspects, le niveau de qualité recherché
81 % à 90 %	« plus que satisfaisant »	Qui dépasse, pour plusieurs éléments, le niveau de qualité recherché
70 % à 80 %	« satisfaisant »	Qui répond en tout point au niveau de qualité recherché
41 % à 69 %	« insatisfaisant »	Qui n'atteint pas, sur quelques éléments importants, le niveau de qualité recherché
21 % à 40 %	« médiocre »	Qui n'atteint pas, sur plusieurs aspects, le niveau de qualité recherché
0 % à 20 %	« nul »	Rien dans l'offre ne permet d'évaluer le critère

Que le comité de sélection chargé de l'évaluation des soumissions soit et est composé d'un secrétaire de comité nommé par la Société de transport de Sherbrooke et composé par au moins trois personnes parmi celles désignées par la Politique d'achat de biens et services.

Que l'objet de la présente résolution soit et est inclus à l'appel d'offres STS-15-04 et conservé aux archives sous le no A15- 13.

- ADOPTÉ -

11. **CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR «ACQUISITION ET REMPLACEMENT D'ABRIBUS» - APPEL D'OFFRES STS-15-03 -**

**RÉSOLUTION 063-15**

Ont soumissionné :

Manufacturier Sheltec inc.	49 903,46 \$
Industrie Fabco inc.	60 802,00 \$

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la plus basse soumission conforme de **Manufacturier Sheltec inc.** pour la fourniture de cinq (5) abribus au prix de quarante-neuf

mille neuf cent trois dollars et quarante-six (49 903,46 \$) toutes taxes incluses soit et est approuvée.

Que le rapport du chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le no A15-14.

- ADOPTÉ -

---

12. **BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -**

**RÉSOLUTION 064-15**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de mai 2015 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

---

13. **CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR «FOURNITURE, INSTALLATION, HÉBERGEMENT ET ENTRETIEN D'UN SYSTÈME CENTRAL - APPEL D'OFFRES STS-15-01» -**

**RÉSOLUTION 065-15**

**ATTENDU QUE** le consortium des sociétés de transport de Sherbrooke, Outaouais, Saguenay et Trois-Rivières est actuellement en processus d'implantation d'un système d'aide à l'exploitation en temps réel pour le transport adapté;

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Sherbrooke a été mandatée pour être le donneur d'ouvrage pour le compte du consortium;

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Sherbrooke a procédé, dans le cadre de ce projet, à un appel d'offres public «Fourniture, installation, hébergement et entretien d'un système central – Appel d'offres STS-15-01»;

**ATTENDU QUE** dix (10) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et ont accepté d'être diffusées publiquement;

**ATTENDU QU'**un seul soumissionnaire a déposé une proposition, laquelle a été jugée conforme;

**ATTENDU QU'**un comité de sélection a évalué et analysé l'offre de service selon un système de pondération et d'évaluation conformément à l'article 96,1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01) et selon les critères d'évaluation définis à la résolution 023-15 adoptée par le conseil d'administration de la Société de transport de

Sherbrooke le 11 février 2015 et que le soumissionnaire a obtenu le pointage requis pour l'adjudication du contrat;

**ATTENDU QUE** le MTQ a autorisé l'aide financière aux quatre (4) sociétés participantes pour le projet d'acquisition d'un système d'aide à l'exploitation pour le transport adapté;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le contrat pour «Fourniture, installation, hébergement et entretien d'un système central» soit et est octroyé, pour et au nom du consortium, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres STS-15-01 au soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage requis soit «**PriorIT Infogestion, division de Gestion Athena inc.**» au prix de quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent vingt-deux dollars et soixante-sept (497 422,67 \$) toutes taxes exclues.

Que les coûts soient et sont partagés selon le tableau suivant :

STO	150 751,33 \$
STSaguenay	120 308,87 \$
STSherbrooke	153 685,18 \$
STTrois-Rivières	<u>72 677,29 \$</u>
Total (sans taxes)	<u>497 422,67 \$</u>

Que le rapport du chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le no A11-15.

Que les documents d'appel d'offres tiennent lieu de contrat et que celui-ci entre en vigueur à la date de la présente.

- ADOPTÉ -

---

## **MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -**

Monsieur Robert Y. Pouliot félicite la directrice générale pour la qualité de l'information fournie

Les administrateurs souhaitent un bon été au personnel et à la clientèle.



**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 17 h 20

Sherbrooke (Québec), le 17 juin 2015

Le président,

Bruno Vachon

La secrétaire,

Huguette Dallaire